

# Public en situation de handicap

Votre auto école de l'Espiguette vous assiste pour trouver une structure spécialisée.



Il est possible pour une personne handicapée de passer un permis de conduire grâce à certains aménagements des épreuves de l'examen et des véhicules utilisés.

Comment passer le permis de conduire avec un handicap ?

Vous devez remplir les 2 conditions suivantes pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire :

- Avoir l'âge requis pour la catégorie de permis que vous souhaitez passer
- Être reconnu apte par un médecin agréé lors d'un contrôle médical

*Les épreuves sont aménagées en fonction du type de handicap.*

**Pour télécharger l'avis médical cliquez sur le lien ci-dessous :** <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/14880>

Il doit être complété et signé par un médecin agréé et fourni en pièce justificative de la demande.

**Pour plus de renseignements suivez le lien ci-dessous :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2842>

**Pour une Auto école spécialisée cliquez sur le lien ci-dessous :**

<https://www.ecf.asso.fr/Auto-ecole/Etang-de-Berre/Ecole-de-Conduite-Francaise-ISTRES/Nos-Formations-Auto-Ecole/Voiture/Handi-conduite>

**N'hésitez plus et renseignez vous, AURELIE ET CELINE vous accompagnent dans votre démarche.**